

La page du MAPAQ



Vous êtes locataire d'une terre agricole?



Vous et les propriétaires des terres que vous louez devez remplir, signer et nous retourner les demandes de paiement conjointes que vous avez reçues par la poste au cours du mois d'août afin qu'un crédit de taxes pour les terres en location soit appliqué au compte de taxes du propriétaire, et ce, dès l'année 2007. Vous pouvez également trouver une copie de ce formulaire dans notre site Internet.

Il est important de rappeler que les terres agricoles que vous louez doivent être enregistrées à votre centre de services du MAPAQ au plus tard le

30 novembre 2006. En outre, pour qu'un crédit soit accordé en 2007, toute unité d'évaluation en location doit faire l'objet d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2007 ou après cette date.

Pourquoi le propriétaire d'une terre louée devrait participer au programme de crédit de taxes foncières agricoles?

Le crédit de taxes foncières agricoles s'adresse aux exploitants agricoles enregistrés au MAPAQ. Ce crédit est appliqué directement au compte de taxes de l'unité d'évaluation visée. Dans le cas des terres en location, le crédit sera porté au compte de taxes du propriétaire, si l'exploitant en a fait la demande et qu'il répond aux conditions d'admissibilité. Pour ce faire, le propriétaire doit obligatoirement signer la demande de paiement conjointe.

L'objectif poursuivi par cette mesure est de créer une relation gagnante pour les deux parties. Ainsi, pour le propriétaire d'une terre à vocation agricole, la mise en valeur de cette dernière par une exploitation agricole enregistrée (EAE) au MAPAQ revêt plusieurs avantages:

- L'application du crédit du MAPAQ directement au compte de taxes de l'unité d'évaluation visée représente un gain de trésorerie substantiel pour le propriétaire puisqu'il n'aura à acquitter que le solde des taxes, suivant la procédure d'étalement du paiement de la municipalité;

- Le propriétaire de la terre profite également d'un plafonnement des taxes scolaires du seul fait qu'une EAE exploite la terre en question;
- Le maintien d'une terre en exploitation permet au propriétaire de louer plus facilement l'unité d'évaluation et de conserver la valeur du fonds de terre.

Il ne vous reste que 15 jours...

pour nous faire parvenir votre demande de remboursement de taxes foncières agricoles pour les années 2006 et 2007 d'ici au 30 novembre 2006.

Prenez note qu'après le 30 novembre 2006, votre droit au remboursement pour l'année 2006 sera éteint.

Pour de plus amples renseignements:
1 866 822-2140

Le recensement de la relève agricole établie bat son plein

Participez, parce que vous comptez.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Politique jeunesse, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) mène, depuis la mi-octobre, une opération d'envergure: le recensement de la relève agricole établie.

À quoi sert ce recensement? À mieux connaître les membres de la relève agricole établie. Quelle est leur formation? Comment ont-ils planifié leur établissement? Les réponses à ces questions permettront au Ministère de mieux orienter ses actions et de renforcer son soutien à la relève agricole.

Avez-vous reçu votre questionnaire?

Le recensement de la relève agricole établie s'adresse à tous les jeunes agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans qui possèdent des parts dans une entreprise agricole. Ainsi, près de 9 000 questionnaires du recensement ont été envoyés à de jeunes agriculteurs et agricultrices.

Vous faites partie de la relève et vous n'avez pas reçu le questionnaire ou vous l'avez égaré?

- Communiquez avec l'équipe de la Politique jeunesse, par téléphone au 1 888 222-6272 ou par courriel à l'adresse politique.jeunesse@mapaq.gouv.qc.ca.

Aidez le Ministère à mieux connaître vos besoins et participez au recensement. Quelques minutes suffisent pour répondre à toutes les questions. Il est même possible de remplir le formulaire en ligne à l'adresse www.mapaq.gouv.qc.ca/recensement.

Soulignons que le MAPAQ entreprend cette vaste opération avec l'appui de ses nombreux partenaires, dont l'Union des producteurs agricoles, la Fédération de la relève agricole du Québec, La Coop fédérée, l'Institut de technologie agroalimentaire, le Secrétariat à la jeunesse et La Financière agricole du Québec.



Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Québec

www.mapaq.gouv.qc.ca